

Les modalités d'accès à la PCO

L'orientation d'un enfant vers la PCO se fait par un médecin de proximité via le formulaire téléchargeable directement sur le site du gouvernement :

<https://handicap.gouv.fr>

ou en flashant les **QR Codes** ci-dessous

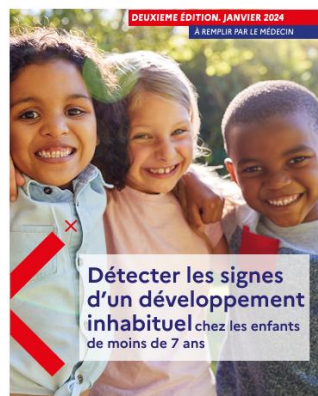
ou par le site internet **ViaTrajectoire**



Plateforme de Coordination et Orientation

**Cher
18**

GOVERNEMENT
FRANCE



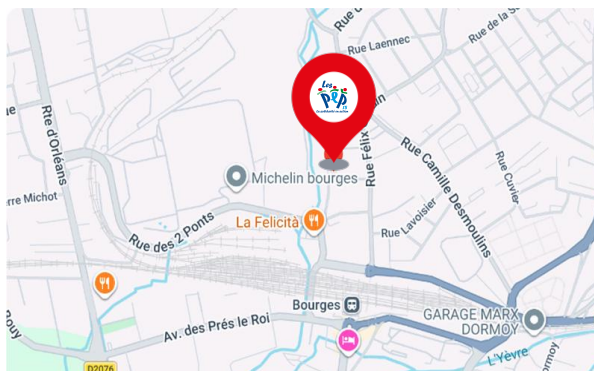
Contacter la PCO 18

 pcotnd@pep18.fr

 **02.48.23.27.77**

Du Lundi au Vendredi
De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

 Plateformes et dispositifs
22 rue Jules Ferry 18000 BOURGES



Suspicion de
Troubles du **N**euro-**D**éveloppement
(TND)



0-6 ans



7-12 ans

ars
Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire

 **l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

**Les
pép
18**
La solidarité en action

GOVERNEMENT
FRANCE



Les objectifs de la PCO

→ **Coordination du parcours de soins**

→ **Interventions précoces**

La PCO accompagne les enfants de 0 à 11 ans inclus susceptibles de présenter un/des TND, ainsi que leur famille, en amont d'un diagnostic, dans le cadre d'un parcours de bilans et d'interventions précoces d'une durée d'un an (renouvelable 1 fois selon certaines conditions).



La PCO ne délivre pas directement de prestations de soins

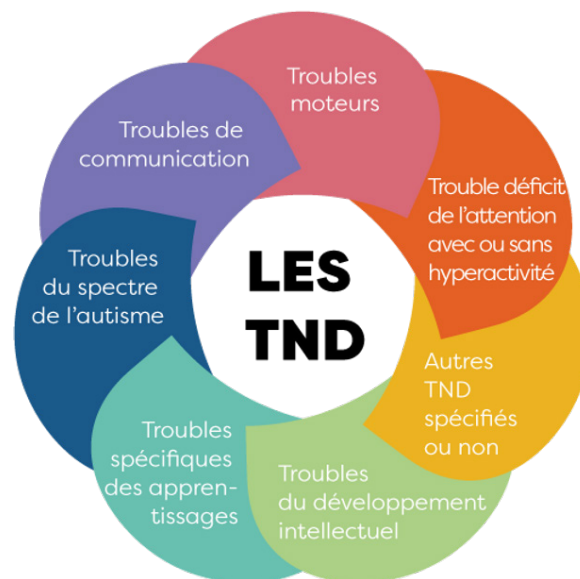
Un des objectifs majeurs de la PCO est d'accélérer l'accès au diagnostic et de favoriser les interventions précoces via le financement de professionnels libéraux non conventionnés avec l'assurance maladie (psychologue, psychomotricienne et ergothérapeute).

Le forfait d'intervention précoce (FIP) permet de rémunérer des professionnels libéraux ayant conventionné avec la PCO.

Le FIP n'est pas cumulable avec le versement d'une AEEH, sauf exception.



Repérage et diagnostic Accompagnement Orientation



Les troubles du neuro-développement sont des troubles qui apparaissent dès l'enfance.

Ils se caractérisent par l'existence de particularités au niveau du fonctionnement cérébral.

Comment ça marche ?

